



SUPPORT

DECLARATION DE CONFORMITE EMC / RoHS

Version :
30/04/2019

T'nB
PA de la Crau – Rue Nicolas Joseph Cugnot
13300 SALON DE PROVENCE
FRANCE

Téléphone : +33 (0)4 90 42 38 38
Télécopie : +33 (0)4 90 53 42 20
Site Internet : www.t-nb.com

Identification du produit :

- Nature : **Incar**
- Type : **SUPPORT GRILLE D'AERATION NFC / MINI SUPPORT VENTOUSE**
- Référence commerciale : **UHOLDLUXAIR / UHOLD1**
- Code article : **3303170094112 / 3303170068076**
- Autres informations :

Nous T'nB déclarons sous notre entière responsabilité que le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles et autres obligations fondamentales qui relèvent des directives **2014/30/UE** (EMC) et **2011/65/UE** (RoHS) :

EN 50332-2 : 2013

Équipement de systèmes acoustiques : casques et écouteurs associés avec un baladeur - Méthode de mesure de niveau maximal de pression acoustique - Partie 2 : adaptation des équipements avec des écouteurs provenant de différents fabricants, ou provenant d'un équipement complet mais avec des connecteurs normalisés entre les deux, permettant d'associer des composants provenant de différents fabricants ou bien de conception différente

EN 55032: 2015

Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia – Exigences d'émission

EN 55035 : 2017

Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia - Exigences d'immunité

EN 61000-3-2 : 2014

Compatibilité électromagnétique – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieurs ou égal à 16 A par phase)

EN 61000-3-3 : 2013

Compatibilité électromagnétique – Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

Informations complémentaires :

- Organisme notifié consulté : -
- Numéro d'identification : -
- Procédures suivies (annexes) : -

Le 30 avril 2019 à Salon de Provence,
Par **LANGLET Alexia – Responsable Qualité**